

ORDONNANCE COLLECTIVE (O.C.)

OBJET : Zanamivir / Relenza^{MC}	CODE : O. C. 55
DÉFINITION : Agent antiviral utilisé en prophylaxie lors d'éclosion d'influenza de type « A ou B »	ACCEPTÉE PAR : - Le Comité de pharmacologie le : <u>2009-05-27</u> - L'exécutif du CMDP le : <u>2009-06-25</u> - L'exécutif du CII le : <u>2009-06-18</u> RÉVISÉE LE : 2015-02-04
Utilisateurs	
➤ Infirmières des centres d'hébergement ; ➤ Infirmières de l'unité de réadaptation fonctionnelle intensive (URFI).	
Clientèle visée	
➤ Employés non vaccinés ou vaccinés depuis moins de 14 jours contre l'influenza en contact avec la clientèle où il y a éclosion d'influenza de type « A ou B » ; ➤ Employés vaccinés (si souche non couverte par le vaccin) en contact avec la clientèle où il y a éclosion d'influenza de type « A ou B ».	
Indication	
➤ Prophylaxie antigrippale lors d'une éclosion confirmée d'influenza de type « A ou B ».	
Contre-indication	
➤ Allergie ou intolérance antérieure au zanamivir ou à une de ses composantes (lactose).	
Précaution	
➤ Le Relenza ^{MC} n'est pas recommandé pour les personnes présentant une maladie respiratoire chronique ou un asthme sévère en raison du risque de bronchospasme grave.	
Ordonnance / posologie	
➤ Administrer le zanamivir/Relenza ^{MC} selon la posologie suivante : une dose de 10 mg fournie par 2 inhalations (une coque de 5 mg par inhalation) une fois par jour à la même heure chaque jour. (Référence : document du MSSS « Guide d'intervention grippe saisonnière en milieu d'hébergement et de soins de longue durée prévention, surveillance et contrôle 12 décembre 2013); ➤ Durée minimale : 14 jours, et renouveler jusqu'à 10 jours après le début du dernier cas confirmé d'influenza de type « A ou B » ; ➤ Validité de l'ordonnance : toute l'année selon la situation épidémiologique de l'influenza.	
ALERTE NURSING	
♦ Si la personne présente un syndrome d'allure grippale tel que : apparition brusque de fièvre, avec toux ou mal de gorge, céphalées, frissons, courbatures (myalgie, arthralgie) et diaphorèse, mettre en place les mesures de précautions contact/gouttelettes, et aviser immédiatement le médecin et l'infirmière en prévention et contrôle des infections; ♦ Vérifier, auprès du Centre IMAGE (info-médicaments en allaitement et grossesse - tél. : 514 345-2333), les indications ou les contre-indications d'administration d'oseltamivir/Tamiflu ^{MC} chez les femmes enceintes ou celles qui allaitent. Référer au médecin traitant pour déterminer les risques au besoin car il est reconnu que : Pour les femmes enceintes, le zanamivir ne doit pas être employé, tout particulièrement au cours du premier trimestre de la grossesse, sauf si les bienfaits du traitement l'emportent sur les risques éventuels pour le fœtus ; Pour les femmes qui allaitent, on ignore si le zanamivir passe dans le lait humain ; ♦ Si l'employé est atteint d'asthme ou d'une maladie respiratoire obstructive chronique, lui conseiller d'avoir en sa possession, lors de la prise du zanamivir/Relenza ^{MC} , un bronchodilatateur à action rapide sous forme d'inhalateur (ex. : salbutamol/Ventolin ^{MC}). Si le bronchodilatateur sous forme d'inhalateur est pris au même moment que le zanamivir/Relenza ^{MC} , il est conseillé de prendre le bronchodilatateur avant le zanamivir/Relenza ^{MC} .	

Signature (président du CMDP) :

Céleste Tzan

Date : 2015-03-31

Signature (Directrice en soins infirmiers) :

Sylvie Dubé

Date : 2015-03-24